



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 14 mai 2024 à 19 heures, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #24-04.

La demande est présentée par Suzanne Champoux et concerne la propriété située au 313, 1^{ère} Avenue.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Régulariser la position de la maison jusqu'à une distance de 1.78 mètre de la ligne de lot latérale plutôt qu'à minimum 2 mètres et la position de l'abri d'auto contigu jusqu'à une distance de 0.83 mètre de la ligne de lot latéral plutôt qu'à minimum 1 mètre, tel que prescrit pour la zone RA-23 au Tableau 5 du Règlement de zonage #427.


Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #24-04) le 18 avril 2024 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 18 avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 avril 2024.


Patrick Tanguay Dumas
Greffier